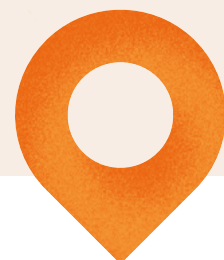
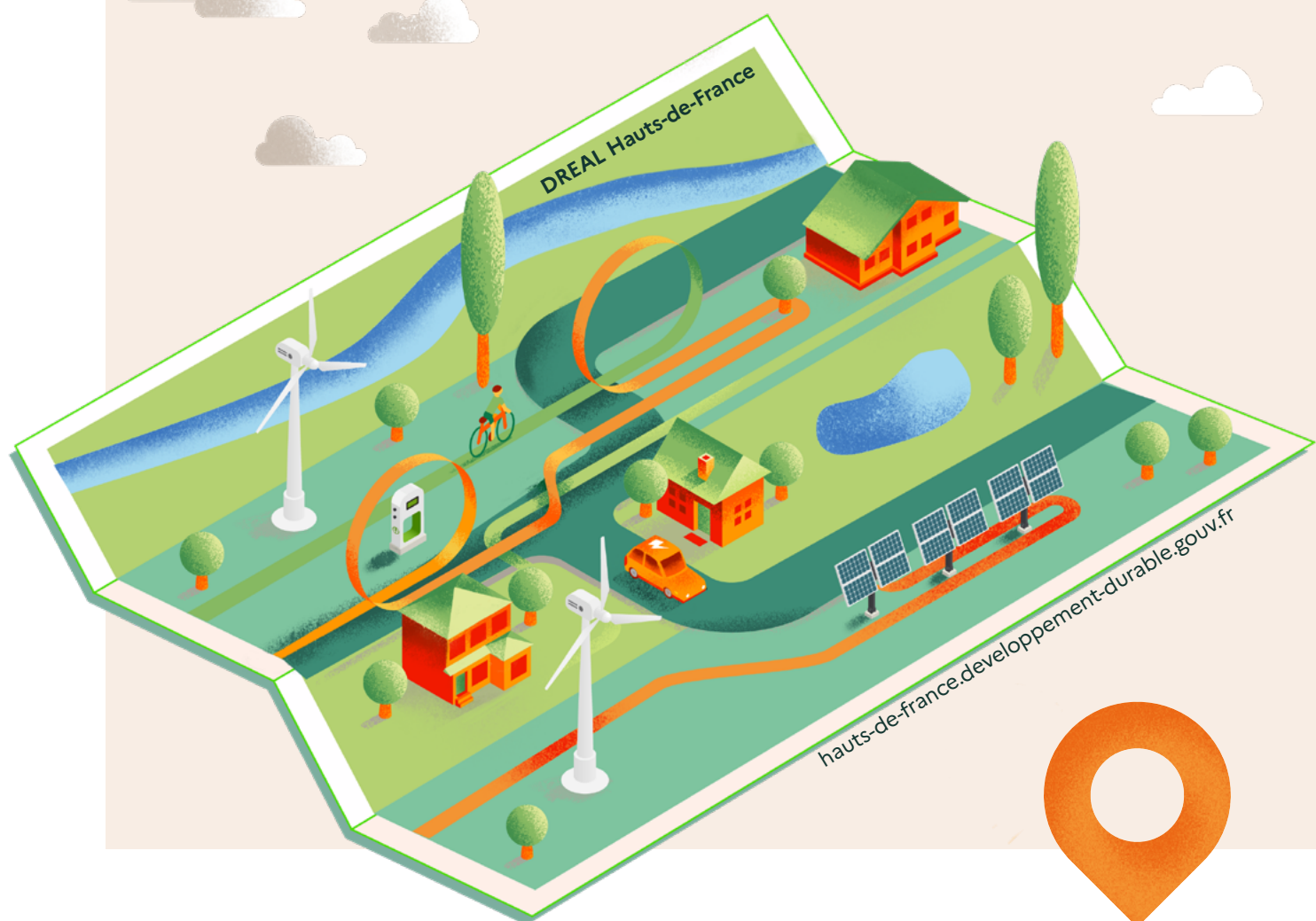




**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

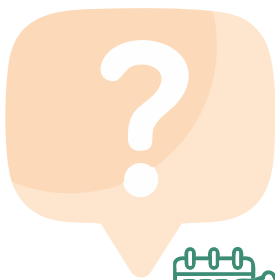
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Qu'est-ce qu'un plan climat air énergie territorial (PCAET) ?



# Le PCAET est un outil de

## planification territoriale



Il a pour but de **définir des objectifs et proposer des actions** au **niveau local** pour **lutter contre le changement climatique**, la pollution atmosphérique et **adapter le territoire à ses effets**.



La réalisation des PCAET est **obligatoire** pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de **20 000 habitants appelés EPCI obligés**. Un PCAET doit être mis à jour tous les 6 ans.

Les territoires qui ne sont pas obligés de réaliser un PCAET peuvent s'inscrire dans la démarche de manière volontaire en réalisant un PCAET à l'échelle de leur territoire ou en s'associant avec un ou plusieurs EPCI.

## Dans les territoires, les PCAET permettent de :

### DIAGNOSTIQUER

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Les émissions de polluants atmosphériques ;
- la consommation des énergies ;
- la production et les potentiels d'évolution des énergies renouvelables et de régénération ;
- les vulnérabilités au changement climatique.

### ÉLABORER

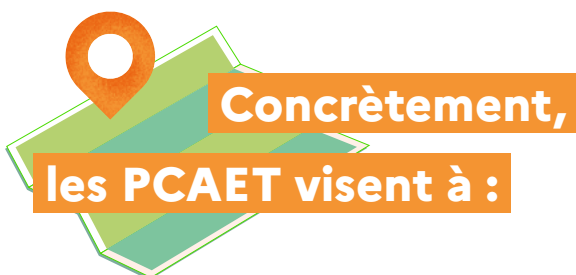
Des stratégies en identifiant les priorités et objectifs actuels et prévisibles de la collectivité.

### AGIR

Avec tous les acteurs du territoire, à tous les niveaux par des programmes basés sur les stratégies élaborées en évaluant l'atteinte des objectifs.

### REMÉDIER

En révisant le PCAET à intervalle régulier à l'aide des indicateurs d'évaluation établis à mi-parcours et finale des programmes d'action.



- diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables et de récupération ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- augmenter le stockage du carbone ;
- améliorer la qualité de l'air ;
- participer aux efforts d'atténuation et adapter les territoires au changement climatique.

## Le PCAET et les documents d'urbanisme



Le PCAET, en tant que **document de capacité juridique** de niveau intercommunal, influence directement sur les **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** et les **Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi)**.

Concernant les PLU/PLUi, leur contenu doit être compatible avec le PCAET, c'est-à-dire ne pas être en contradiction avec les options fondamentales.

# État d'avancement des PCAET

La carte suivante reprend l'état d'avancement de la réalisation des PCAET par les collectivités obligées au niveau régional.

## Au niveau national

En mars 2025, **97 %** des EPCI obligés en France ont engagé leur démarche de PCAET.  
**75 %** des EPCI obligés ont adopté leur PCAET.

## Dans la région Hauts-de-France

Au 1<sup>er</sup> novembre 2025, **97 %** des EPCI obligés ont engagé leur démarche de PCAET (en vert ou orange).

**71 %** des EPCI obligés ont adopté leur PCAET (en vert).

Les collectivités qui ont adopté leur PCAET représentent 84 % de la population des Hauts-de-France (en 2021) et **78 % des gaz à effet de serre produits dans la région** (en 2020).

Sept ans après l'échéance la plus tardive fixée par la loi, 29 % des EPCI obligés n'ont toujours pas adopté leur PCAET.



la carte en haute définition c'est par ici

## PCAET - Avancement des démarches d'élaboration (mai 2026)



# La qualité de l'air et l'adaptation face au changement climatique dans les PCAET

En France, la qualité de l'air revêt **un enjeu sanitaire majeur** (les particules fines sont la 3<sup>e</sup> cause de mortalité derrière le tabac et l'alcool). Dans les Hauts-de-France en particulier, les impacts négatifs de la mauvaise qualité de l'air sont significativement plus élevés que la moyenne nationale.

Les premiers effets du changement climatique sont déjà observables dans les Hauts-de-France. Même en limitant drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, des évolutions encore plus profondes sont à prévoir. Pour y répondre, les PCAET doivent comprendre **un diagnostic de la vulnérabilité** du territoire face au changement climatique ainsi qu'**une stratégie** et des actions visant à réduire cette vulnérabilité.

En 2019, **la loi d'orientation des mobilités** (LOM) a imposé la mise en œuvre de plan d'action « **qualité de l'air** » (PAQA) pour les territoires les plus densément peuplés (>100 000 habitants) et pour ceux dont les enjeux sanitaires de la qualité de l'air sont les plus préoccupants (territoires dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA)). ■

**Tout PCAET doit contenir un diagnostic, une stratégie et un plan d'action pour améliorer la qualité de l'air.**



## Le rôle du préfet de région, des Directions Départementales des Territoires et de la Région

➤ Le préfet de région **accompagne et encadre** l'élaboration des PCAET dans la région.

Les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et les directions départementales des territoires (DDTM) coordonnent l'action du préfet de région dans les territoires.

➤ La **DREAL** élabore le porter à connaissance à destination des structures porteuses des PCAET et rend un avis sur le projet de plan. La DREAL informe les territoires de leurs obligations réglementaires et des objectifs nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de lutte contre le changement climatique. Elle participe aux comités de pilotage des PCAET. Par ailleurs, la DREAL contribue à l'animation d'un réseau de territoires à l'échelle régionale sur les thématiques liées aux PCAET.

➤ Les **DDTM** sont en contact direct et régulier avec les territoires et représentent les portes d'entrée des services de l'État. Cette proximité permet aux DDTM de contribuer aux comités techniques et de pilotage organisés par les structures porteuses des PCAET.

➤ **Le Conseil Régional** participe à l'émergence des PCAET. À ce titre, il contribue à l'animation régionale sur les thématiques des PCAET et propose des opportunités de financement des actions des PCAET par l'intermédiaire des fonds européens de développement régional (FEDER). Par ailleurs, il veille à ce que les objectifs des PCAET soient cohérents avec ceux fixés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Pour le compte du préfet de région, la DREAL formalise, conjointement avec les services de la DDTM concernée, l'avis de l'État sur le PCAET. Le Conseil Régional élabore également un avis centré sur les objectifs du SRADDET.

## Quelques actions des PCAET

### dans les Hauts-de-France

#### Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)

- La CAHC a proposé de rendre les **transports publics** du réseau TADAO **gratuits** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Le 13 juin 2024, la première centrale photovoltaïque du territoire Hénin-Carvin a été inaugurée sur le site d'un ancien centre d'enfouissement technique à Leforest.
- Plus de **34 000 panneaux solaires** ont été installés sur une surface de 32 hectares et devraient produire 18 000 MWh/an soit la consommation de plus de 6 000 foyers.



la centrale photovoltaïque de Leforest

#### Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ)

- La CASQ a mis en place depuis 2024 un **cadastre solaire**.
- Le territoire a également pour projet d'implanter une **centrale photovoltaïque** à la Clef des champs de Clastres.
- Pour fédérer l'ensemble des acteurs locaux du PCAET, promouvoir son action et favoriser l'émergence d'initiatives locales en matière de préservation du climat et de l'environnement, la CASQ a fondé la Communauté des **Clim'acteurs**.



la centrale photovoltaïque de Clastres

#### Sur le territoire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)

- Pour promouvoir les énergies renouvelables, la CCHF a mis en place fin 2021 un **réseau de chaleur urbain** de 1,5 km fonctionnant grâce à une chaudière alimentée par de la paille de lin issue de la production locale. Ce réseau de chaleur permet d'alimenter le centre aquatique intercommunal Linéo, un EHPAD et un groupe scolaire.
- Le territoire souhaite lutter contre la pollution en réalisant une **étude sur les perturbateurs endocriniens**.



le centre aquatique intercommunal Linéo à Wormhout